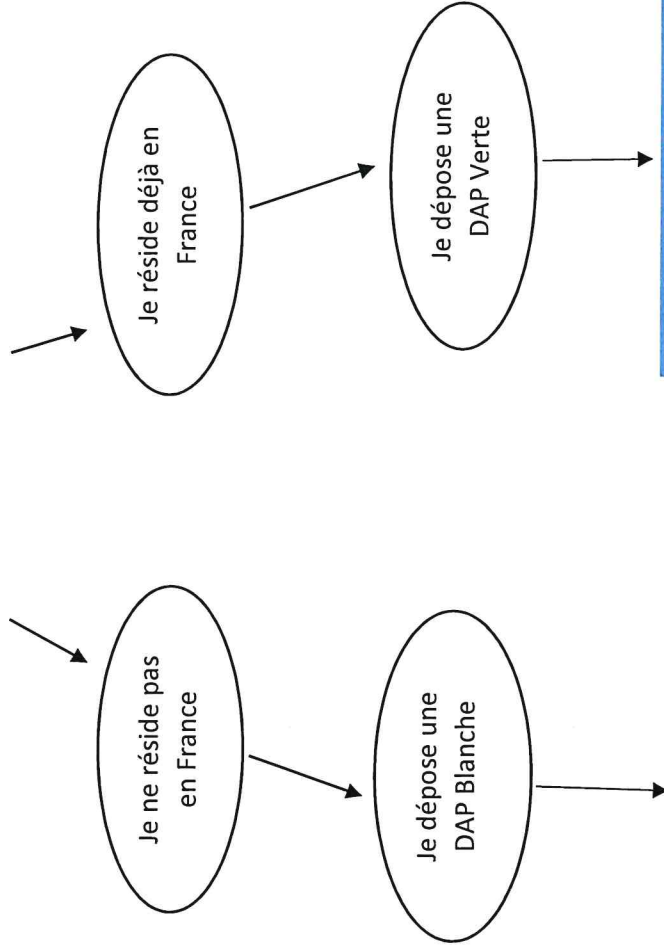


## LOGIGRAMME D'ACCES AUX ETUDES EN SANTE POUR LES ETUDIANTS EXTRACOMMUNAUTAIRES

Direction générale  
de l'enseignement supérieur  
et de l'insertion professionnelle

Je ne suis pas titulaire du bac français et souhaite  
débuter mes études en santé en France en intégrant  
un PASS ou une LAS

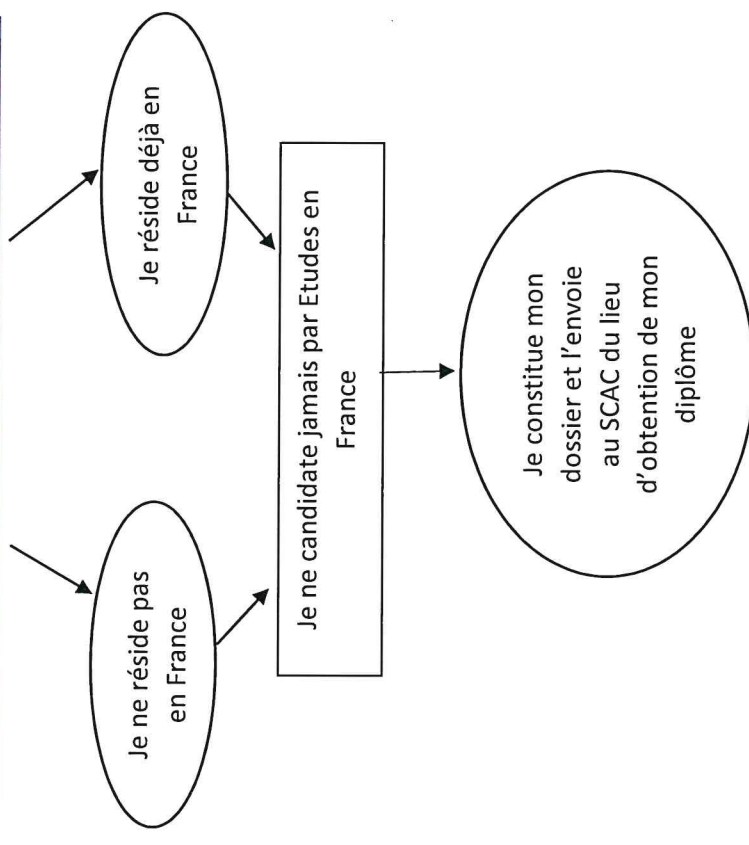


Je postule, en lien avec mon SCAC :  
Via « Etudes en France » si mon pays est connecté ;  
Via dossier papier si mon pays n'est pas connecté à « Etudes en France ».

Date limite de dépôt de mon dossier à mon SCAC : **15 décembre 2023**

Date limite d'envoi de mon dossier aux établissements : **15 décembre 2023**

Je souhaite reprendre mes études en santé (MMOP) en France après avoir obtenu ou préparé un diplôme en santé extra-communautaire\*



Mon SCAC envoie mon dossier à l'établissement choisi

Date limite de dépôt des dossiers au SCAC : **15 février 2024**

\* Cette procédure concerne également les ressortissants français ou européens titulaires ou en préparation d'un diplôme en santé extra-communautaire